RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

VILLE de Poisat

PROCÈS VERBAL
CM DU 10 JUIN 2025
APPROBATION AU CONSEIL DU 15 JUILLET

Le Maire de Poisat

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni en séance extraordinaire, le **lundi 10 juin 2025**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

PRÉSENTS	M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Sandrine MENDUNI, M. Frédéric FRÉVOL, M. Franck HENON, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, Mme Catherine RICUPERO, Mme Gwenaëlle GUERS ;
ABSENTS	Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Patrice TORNATORE, M. Grégory GABREL, M. Frédéric LAGUT ; M. Florent HOLLENDER ; Mme Carole GAUD, M. Alain-Patrick FAUCONNET ;
POUVOIRS	De Mme Marie-Pierre MOUTRILLE à Mme Zohra ABDICHE ; De M. Patrice TORNATORE à Mme Catherine RICUPERO ; De M. Grégory GABREL à M. Frédéric FREVOL ; De M. Frédéric LAGUT à M. Jean-Philippe DI GENNARO ; De M. Florent HOLLENDER à Mme Gwenaëlle GUERS
SECRÉTAIRE	M. Franck HENON.

Par la présence de 12 élus sur 19 en exercice et 5 pouvoirs à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

M. le Maire, Ludovic BUSTOS propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2025. Aucune question ni remarque n'a été émise par les membres présents du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

RESSOURCES HUMAINES

Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, indique que les emplois fonctionnels, également appelés emplois de direction, sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale ;
Il est proposé de créer un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet à compter du 1er septembre 2025.
Il convient d'autoriser le maire à recruter un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, aux grades d'attaché ou d'attaché principal par voie de détachement, dans le respect des conditions statutaires prévues pour les emplois fonctionnels des communes de 2 000 à 10 000 habitants.

Il est proposé d'attribuer à l'agent recruté sur l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services, le régime indemnitaire voté par la collectivité ainsi qu'une NBI de 30 points.
Les crédits sont prévus au budget de la commune.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal. Elle a été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

INFORMATIONS

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Poisat le 15 juillet 2025
Le Maire,
Ludovic BUSTOS

Secrétaire de séance,
Zohra Abdiche